

Arrachage des laurèles



Vous souhaitez remplacer les laurèles de votre jardin, ces plantes invasives qui déciment nos forêts ? Vous voulez planter une haie indigène, c'est possible !

Inscription dès maintenant et jusqu'au 24 janvier 2022 auprès du Greffe au 021/821.51.08. Veuillez nous indiquer simplement la longueur de la haie à remplacer.

Subvention pour l'arrachage et 50% sur le prix d'achat des arbustes indigènes (liste à la commune et sur le site internet) dans les limites disponibles du fonds.